



Une marque **pour valoriser**
les produits agricoles
d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Entreprises, engagez-vous
dans la démarche !**

maregionsesterroirs.fr



Valoriser les produits de la région

MA RÉGION, SES TERROIRS est une démarche qui vise à mieux valoriser le travail et le savoir-faire des femmes et des hommes qui cultivent notre terroir, avec la reconnaissance de leurs engagements quotidiens.

Cette marque s'adresse aux entreprises agricoles et agroalimentaires qui produisent et transforment des produits agroalimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les de la démarche

> **RENDRE VISIBLE IMMÉDIATEMENT VOS PRODUITS**

Un logo sur vos produits, qui garantit au consommateur que la majeure partie de la matière première est issue d'Auvergne-Rhône-Alpes et que sa transformation est exclusivement faite en région.

> **VALORISER VOTRE TRAVAIL**

Votre savoir-faire est valorisé auprès des consommateurs.

> **DÉVELOPPER votre activité et DIVERSIFIER vos canaux de distribution :**

Grandes surfaces, commerces de proximité, restaurants d'entreprises et cantines scolaires



Les produits d'Auvergne-



Une communication efficace

- **Un logo** sur vos produits
- **La valorisation** de la marque au travers de nombreux événements et de campagnes de communication
- **Des outils de promotion** à disposition des distributeurs engagés dans la démarche ainsi qu'aux entreprises elles-mêmes
- **Une visibilité** sur le site internet
- **Des catalogues** dédiés en fonction de vos circuits de commercialisation



Un gage de sérieux

UN AGRÉMENT délivré gratuitement pour 3 ans après un passage en commission rassemblant les filières de professionnels ainsi que les représentants des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires.



Rhône-Alpes nous régale !



Vous souhaitez vous engager dans la marque ?

Il vous suffit de faire une demande d'agrément pour le ou les produits auprès de

MA RÉGION, SES TERROIRS



Promouvoir vos produits via l'agrément de la marque régionale

MA RÉGION, SES TERROIRS

- Le produit devra répondre à un référentiel et respecter certains critères.
- Une fois ces éléments validés, l'agrément est octroyé pour chaque produit conforme au référentiel, et ce gratuitement pour une durée de 3 ans.
- Par la suite, l'agrément fera l'objet d'un contrôle sur place par un organisme délégué à cet effet par la Région.

Pour toutes vos questions, contactez-nous à l'adresse suivante :
maregionsesterroirs@auvergnerhonealpes.fr